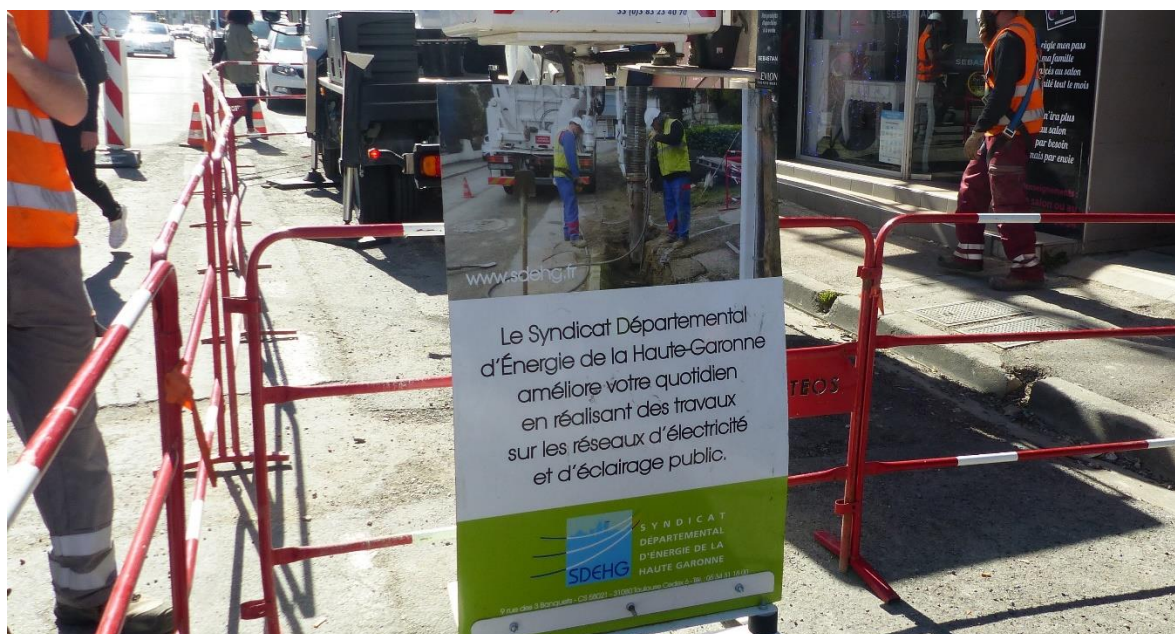


Le Syndicat d'énergie investit 46 M€ sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public

Les élus du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) se sont réunis en visioconférence le 31 mars pour notamment adopter le budget 2021. Voici les principaux points abordés lors de cette séance.



Le SDEHG poursuit ses efforts d'investissement malgré la crise sanitaire et économique.

En 2020, le SDEHG a réalisé 46 M€ de travaux d'investissement. La moitié a été consacrée à la rénovation de l'éclairage public, ce qui a permis de réaliser en moyenne 78 % d'économie d'énergie sur la globalité des opérations à l'échelle du territoire. Le restant a permis de renforcer le réseau public de distribution d'électricité, de raccorder les nouveaux usagers au réseau et de réaliser des opérations de dissimulation des réseaux aériens dans l'environnement. Lors de leur réunion en visioconférence le 31 mars, les élus du Comité ont inscrit au budget 2021, sur proposition du Président Thierry Suaud, une enveloppe de travaux de 46 M€ afin de maintenir ce niveau élevé d'investissement.

Lors de la réunion du 31 mars, les 145 élus présents ont tenu à exprimer leur attachement au Syndicat et à la nécessité de préserver cet outil essentiel à un aménagement équilibré du territoire.

« L'enjeu d'aujourd'hui est de maîtriser les ressources de notre Syndicat face à une demande de travaux d'économies d'énergie de plus en plus forte de la part des communes. Il nous apparaît essentiel d'adopter une gestion budgétaire rigoureuse qui nous permette à la fois de satisfaire les communes tout en maîtrisant les dépenses. Nous présenterons lors de la prochaine réunion les fruits du travail du groupe Finances, composé de plusieurs élus du Bureau, faisant suite à l'audit financier réalisé par un cabinet extérieur. », explique Thierry Suaud, Président du SDEHG.

Le réseau du SDEHG de recharge pour véhicules électriques est de plus en plus utilisé.

Le SDEHG est gestionnaire d'un réseau de 100 bornes de recharge pour véhicules électriques en Haute-Garonne. Ces bornes publiques, de type « accéléré » (22 KVA), sont réparties de manière homogène sur le territoire du département - hors Toulouse Métropole - afin qu'un utilisateur ne soit jamais à plus de 15 km de l'une d'elles.

En 2020, 7 000 charges de véhicules électriques ont été réalisées sur ce réseau, soit une augmentation de 40 % par rapport à 2019. On constate également une nette hausse de l'utilisation du réseau depuis le début de l'année, le nombre de charges au premier trimestre ayant doublé par rapport à l'année dernière. Certaines bornes sont particulièrement utilisées comme celles de Ramonville-Saint-Agne, Castanet-Tolosan et Bagnères-de-Luchon.

Le SDEHG va prochainement engager l'élaboration d'un schéma directeur d'implantation des bornes de recharges ouvertes au public. L'enjeu de ce schéma est notamment de définir les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge correspondant aux besoins du territoire.

Focus sur les microcoupures électriques

Le SDEHG a engagé une réflexion sur les microcoupures électriques en vue de proposer des solutions d'amélioration du service apporté aux usagers.

Une microcoupure ou « coupure très brève » est une interruption de l'alimentation électrique moyenne tension qui dure moins d'une seconde. Le nombre de microcoupures n'est pas réglementé contrairement aux coupures d'une durée comprise entre 1 seconde et 3 minutes, considérées comme « conformes » au standard qualité si moins de 35 coupures sont intervenues par an.

Les microcoupures touchent principalement les réseaux électriques aériens non isolés. Elles peuvent avoir pour origine des incidents fugitifs liés par exemple à un contact avec des corps étrangers (végétation, animaux...), à des activités humaines (irrigation, moisson, travaux...).

Ces microcoupures peuvent affecter le quotidien des usagers car le fonctionnement des appareils électriques et électroniques, en particulier des ordinateurs, peut souffrir de ces perturbations.

Le SDEHG va saisir la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) pour proposer de réglementer les microcoupures de moins d'une seconde, ce qui incitera le gestionnaire du réseau à intensifier le renouvellement et la restructuration du réseau.

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE

9 rue des 3 Banquets – CS 58021 – 31080 Toulouse Cedex 6

www.sdehg.fr